****



SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES (SCA)

Plate-Forme Commissariat ouest (PFC-Ouest)

Contact : [pfc-ouest-dap-bfo.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr](mailto:pfc-ouest-dap-bfo.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

**PLATE-FORME COMMISSARIAT** **OUEST**

Quartier Foch - BP 22

35 998 RENNES CEDEX 9

**Objet de la consultation :**

**Formations spécialisées dans le domaine de la sécurité**

**au profit des agents du ministère des Armées et des Anciens combattants**

**Règlement de la consultation**

**Phase candidature**

**La candidature doit être déposée au plus tard   
aux date et heure fixées sur la plateforme des achats de l’Etat (« PLACE »)**

SOMMAIRE

[ARTICLE 1 - ACHETEUR 3](#_Toc217461746)

[ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION 3](#_Toc217461747)

[ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3](#_Toc217461748)

[3.1 - Procédure de passation 3](#_Toc217461749)

[3.2 - Code CPV (Vocabulaire commun des marchés publics) 3](#_Toc217461750)

[3.3 - Allotissement – lieux d’exécution 3](#_Toc217461751)

[3.4 - Forme et étendue de l’accord-cadre 4](#_Toc217461752)

[3.5 - Durée et reconduction de l’accord-cadre 4](#_Toc217461753)

[3.6 - Variantes 4](#_Toc217461754)

[3.7 - Prestations supplémentaires éventuelles 4](#_Toc217461755)

[ARTICLE 4 - INFORMATION DES CANDIDATS 5](#_Toc217461756)

[4.1 - Contenu des documents de la consultation 5](#_Toc217461757)

[4.2 - Modalités de retrait et de consultation des documents 5](#_Toc217461758)

[4.3 - Modification de détail des documents de la consultation 5](#_Toc217461759)

[ARTICLE 5 - CANDIDATURE POUR CHAQUE LOT 5](#_Toc217461760)

[5.1 - Exclusions 5](#_Toc217461761)

[5.2 - Exclusions en cas de groupement d'opérateurs économiques et de sous-traitance 5](#_Toc217461762)

[5.3 - Présentation et contenu des candidatures 6](#_Toc217461763)

[5.4 - Examen des candidatures 7](#_Toc217461764)

[5.5 - Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques 7](#_Toc217461765)

[5.6 - Précisions sur la sous-traitance 7](#_Toc217461766)

[ARTICLE 6 - LANGUE 8](#_Toc217461767)

[ARTICLE 7 - CONTENTIEUX 8](#_Toc217461768)

[ARTICLE 8 - ANNEXES 8](#_Toc217461769)

# ACHETEUR

**MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

**PLATE-FORME COMMISSARIAT OUEST**

**Division achats publics - Bureau Achats Formation**

**Quartier Foch – BP 22**

**35998 RENNES CEDEX 9**

La Plate-Forme Commissariat ouest (PFC - ouest) agit pour toutes les formalités de :

- lancement de la consultation ;

- notification de l’accord-cadre ;

- notification des bons de commandes pour les organismes qui lui sont rattachés ;

- reconduction de l’accord-cadre ;

- non reconduction de l’accord-cadre ;

- résiliation de l’accord-cadre ;

- modification de l’accord-cadre ;

- suivi administratif de l’accord-cadre ;

- règlement amiable.

Son directeur est le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA).

# OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre a pour objet des formations spécialisées au profit des agents du Ministère des Armées et des Anciens combattants dans le domaine des ouvertures fines et des différentes techniques de dépoussiérage.

Le détail des prestations attendues (notamment les exigences générales, les exigences spécifiques, le contenu des formations, la planification, la volumétrie envisagée des sessions de formation, etc.) sera décrit dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) transmis lors de la phase offre.

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## Procédure de passation

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, passé selon la procédure adaptée restreinte avec publicité et avec négociation, en application de l’article R.2123-1 3° du code de la commande publique.

## Code CPV (Vocabulaire commun des marchés publics)

Code CPV : 80550000-4 - Services de formation dans le domaine de la sécurité

## Allotissement – lieux d’exécution

**3.3.1 Allotissement**

L’accord-cadre est alloti comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| N° de lot | Libellé |
| 1 | Formation aux techniques opérationnelles d’ouverture fine |
| 2 | Formation aux contre-mesures face aux techniques de surveillance |

**3.3.2 Lieux d’exécution**

Les sessions de formation sont effectuées en présentiel dans les locaux du titulaire, situés à une distance maximale de 3 heures de route en voiture de Lorient, Orléans, Bordeaux et Toulon.

## Forme et étendue de l’accord-cadre

Il s’agit d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, comme défini aux articles L.2125-1.1°, R.2162-1, R.2162-2, R.2162-4 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, sans montant minimum avec un maximum en quantité de :

|  |  |
| --- | --- |
| Désignation des lots | Quantité maximale sur la période ferme (1 an) et pour chaque période annuelle |
| Lot 1 | 60 stagiaires |
| Lot 2 | 40 stagiaires |

**Prestations similaires :**

Conformément à l’article R.2122-7 du code de la commande publique, l’acheteur se réserve le droit de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence portant sur des prestations similaires, dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

## Durée et reconduction de l’accord-cadre

Le marché est conclu pour une durée ferme d’un (1) an à compter de sa date de notification.

Il est reconductible tacitement par périodes successives de douze (12) mois, à chaque date anniversaire de la notification initiale, dans la limite de trois (3) reconductions, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

## Variantes

Les variantes sont interdites.

## Prestations supplémentaires éventuelles

Le candidat a la possibilité de présenter, pour chaque lot, une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative portant sur une **solution d’hébergement et de restauration** des stagiaires à proximité de leur centre de formation (temps de trajet strictement inférieur à 30 min en véhicule ou transport en commun). Les hébergements devront permettre l’accès à une connexion internet et disposer d’un espace de travail satisfaisant (bureau, insonorisation des chambres etc…).

Ils devront également permettre des activités de maintien en condition physique soit à partir d’installations propres au centre d’hébergement soit au travers d’accords locaux auprès des clubs sportifs municipaux ou privés*.*

Les prestations supplémentaires éventuelles seront fournies en complément de l’offre de base et ne seront pas prises en compte lors de l’analyse des offres. L’acheteur se réserve le droit de retenir ou non les PSE facultatives au stade de l’attribution du marché.

# INFORMATION DES CANDIDATS

## Contenu des documents de la consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), phase candidature, est constitué des éléments suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC) phase candidature ;

- les annexes du présent RC listées à l’article 8 du présent document.

## Modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : [**https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise**](https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise)

## Modification de détail des documents de la consultation

La présente phase de consultation porte uniquement sur la remise des candidatures.

Des modifications non substantielles peuvent être apportées aux documents de la présente consultation (candidature) jusqu’à 6 jours avant la date limite de remise des candidatures.

Ces modifications ne seront communiquées qu’aux opérateurs économiques ayant été dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats doivent répondre sur la base du dernier dossier mis à jour.

Un candidat ayant déjà remis un pli avant modification pourra en remettre un nouveau sur la base du dernier dossier modifié, dans le respect des date et heure limites de remise des plis.

Dans l’hypothèse où la date de remise des candidatures ne permettrait pas de prendre en compte les modifications dans un délai suffisant, cette date sera reportée par l’acheteur. Les candidats identifiés seront informés de ce report.

# CANDIDATURE POUR CHAQUE LOT

## Exclusions

Le candidat ne doit pas être dans un des cas d’exclusion visés par les articles L.2141-1 à L.2141-5 (exclusions de plein droit) ou par les articles L.2141-7 à L.2141-10 (exclusions à l’appréciation de l’acheteur) du code de la commande publique. Lorsqu'un candidat, en cours de procédure, est frappé par une de ces exclusions, il en informe l’acheteur sans délai.

## Exclusions en cas de groupement d'opérateurs économiques et de sous-traitance

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou, en cas de groupement, par le mandataire du groupement. A défaut, le candidat ou le groupement est exclu de la procédure.

## Présentation et contenu des candidatures

Les candidatures doivent présenter les capacités financière, professionnelle et technique du candidat pour garantir la bonne exécution de l’accord-cadre. Ces renseignements doivent obligatoirement être précisés dans le **dossier de candidature** (annexe 1 au présent RC).

A ce titre, le candidat fournit :

* une liste des principales formations, similaires à l’objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé ;
* une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pendant les trois dernières années ;
* une description de l’outillage, du matériel et de l’équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Les sociétés qui, pour une raison justifiée, ne sont pas en mesure de produire ces renseignements, doivent apporter toutes pièces permettant de justifier des capacités équivalentes à celles exigées.

Le candidat peut s’appuyer sur les capacités d’autres opérateurs économiques. Il justifie des capacités de ceux-ci et apporte la preuve qu’il en disposera pour l’exécution de l’accord-cadre. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

De plus, le candidat fournira :

* Une attestation d’assurance assurance “responsabilité civile de chef d’entreprise” pour l’ensemble des prestations, couvrant les dommages de toute nature causés par ses employés dans le cadre du marché ;
* Une attestation de non emploi de salariés étrangers, ou la liste nominative des salariés étrangers qu’il emploie (articles L5221-2 et D8254-2 du code du travail) ;
* Une attestation de régularité fiscale ;
* Une attestation de régularité sociale datant de moins de six mois ;
* Un extrait de KBIS ou équivalent.

Le candidat soumis à l’article L.229-25 du code de l’environnement présente, à la demande de l'acheteur, son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l’article susvisé. En l’absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l’acheteur, ce dernier se réserve le droit d’exclure le candidat concerné de la procédure.

Outre ces éléments, le candidat peut présenter sa candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, ou « hors DUME ».

**5.3.1 Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié**

Les candidats présentent leur candidature sous la forme du DUME simplifié en renseignant uniquement la partie IV – « indication globale pour tous les critères de sélection ».

Le DUME généré automatiquement au format .xml est à télécharger sur la PLACE puis à renseigner à l’aide de la documentation en ligne disponible ici :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/le-portail-web-service-dume/>

**5.3.2 Candidature « hors DUME »**

Le candidat qui ne souhaite pas utiliser le DUME doit utiliser les formulaires DC1 et DC2.

## Examen des candidatures

Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution de l’accord-cadre sont éliminées. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale.

L’acheteur ne prévoit pas de classement des candidats en vue d’une sélection. Toutes les candidatures complètes démontrant les capacités exigées à l’article 5.3 du présent règlement de la consultation seront admises à la phase Offre.

Le dossier de candidature doit être complet.

## Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur autorise le candidat à présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;

- en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement dans les conditions prévues aux articles R.2142-19 à R.2142-25 du code de la commande publique. Dans ce cas, afin d’assurer la pérennité du marché en cas de défaillance d’un des membres du groupement et en raison de l’étroite imbrication des prestations, la solidarité est exigée, pour l'exécution de l’accord-cadre, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.

Conformément à l’article R.2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, en cas de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d’acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu’un de ses membres se trouve dans l’impossibilité d’accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, le groupement peut demander à l’acheteur l’autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l’acceptation de l’acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L’acheteur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l’ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants ou entreprises liées à son acceptation, au regard des conditions de participation.

La présente procédure incluant une ou plusieurs phases de négociation, la modification du groupement entre la remise des candidatures et la signature du marché peut également être autorisée par l’acheteur à la double condition que le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l’acheteur pour participer à la procédure et que cette modification ne porte pas atteinte au principe d’égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

Les documents, dont une signature est demandée au titre de la présente consultation, devront être signés par l'ensemble des entreprises groupées ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME simplifié distinct.

## Précisions sur la sous-traitance

**5.6.1 Candidature sous forme DUME simplifié**

Si le candidat s'appuie sur un ou des sous-traitants ou d'autres opérateurs pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II-C du DUME simplifié et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si le candidat ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part de l’accord-cadre, il renseigne la partie II-D du DUME simplifié et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

**5.6.2 Candidature hors DUME**

Si le candidat s’appuie sur les capacités d’autres opérateurs, il justifie des capacités de ce ou de ces opérateurs et apporte la preuve qu’il en disposera pour l’exécution l’accord-cadre. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique/reglementation-de-la-commande-publique/formulaires-de-la-commande-publique>

En cas de reconduction de l’accord-cadre, et sauf déclaration contraire du titulaire du marché qui devra faire l’objet d’un acte spécial modificatif, la déclaration de sous-traitance est réputée reconduite dans les mêmes conditions.

# LANGUE

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français.

En cas de candidature sous forme de DUME simplifié, ce dernier doit être rédigé en français.

# CONTENTIEUX

L'instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le :

Tribunal administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte – CS 44416

35044 Rennes cedex

Téléphone : 02 23 21 28 28

Télécopieur : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

# ANNEXES

Le présent RC phase candidature comporte les annexes suivantes :

**Annexe 1 :** Dossier de candidature

**Annexe 2 :** Lettre de candidature DC1

**Annexe 3 :** Déclaration du candidat DC2

**Annexe 4 :** Mode opératoire pour remplir un DUME